

Session plénière du conseil départemental du 14 décembre 2023

Philippe Guet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni en session plénière les élus du conseil départemental ce jeudi 14 décembre afin de délibérer sur les orientations de la politique départementale.



1. Budget : le département conforte ses ambitions dans un contexte économique exigeant

À l'instar de l'année écoulée, les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte national durablement affecté par les événements internationaux qui engendrent des perspectives économiques incertaines à court et moyen terme. Pour autant, le conseil départemental, dans le cadre de sa politique d'investissement pour l'avenir du territoire, conforte ses ambitions avec un projet de budget 2024 consolidé évoluant à la hausse à 470 M€ contre 439 M€ en 2023.

Le budget primitif proposé, conforme aux orientations budgétaires, confirme la grande majorité des hypothèses formulées le 19 octobre dernier tant en recettes qu'en dépenses. Il tient compte des principales dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 qui s'inscrit dans une stabilité des dotations de fonctionnement, alors même qu'une indexation sur l'inflation, notamment sollicitée par [Départements de France](#), a été rejetée par le Gouvernement.

1.1. Des recettes de fonctionnement contraintes

Reposant sur deux ressources majeures et essentielles – qui, pour l'une (la [Taxe sur la valeur ajoutée \(TVA\)](#)), s'essouffle et, pour l'autre (les [droits de mutation à titre onéreux \(DMTO\)](#)), se contracte fortement – les recettes de fonctionnement affichent une baisse de 1,1 % par rapport au total voté 2023. Au regard des derniers éléments de perception, la recette 2023 des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pourrait s'établir aux alentours de 44 M€, contre 55,6 M€ en 2022. La prévision qu'il est proposé de retenir pour 2024 s'établit à 42,5 millions d'euros en tenant compte de l'affaiblissement constaté cette d'année.

1.2. Des dépenses de fonctionnement en hausse

Tirées vers le haut par les politiques sociales, les dépenses de fonctionnement devraient évoluer de +7,2 M€ par rapport au total voté 2023.



- Avec un volume de 237,1 M€ - soit une augmentation d'environ 3 % par rapport au total voté 2023 - le budget des solidarités restera en 2024 le premier poste de dépenses de fonctionnement.
- Le secteur de l'enfance concentre à lui seul une hausse de 5,7 M€ (+9,7 %) par rapport au total voté en 2023. Cette dynamique concentre à la fois un effet « volume » (l'augmentation du nombre de mesures éducatives déployées et du nombre d'enfants pris en charge) et un effet « prix de journée » (que ce soit en établissement, ou chez les assistants familiaux, avec des revalorisations très importantes découlant de la [loi Taquet](#)).
- En matière de ressources humaines, les dépenses de personnel vont de nouveau progresser en 2024 compte tenu principalement des nouvelles mesures gouvernementales et de l'effet en année pleine des créations de poste dans le domaine des solidarités pour faire face à la hausse de l'activité (notamment dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)). Cette augmentation s'élève à près de 76,2 M€, soit une augmentation de 2,8 % par rapport au total voté en 2023.

1.3. Un soutien au Service Départemental d'Incendie et de Secours confirmé

Cette politique d'investissement volontariste concernera de nouveau le [Service Départemental d'Incendie et de Secours \(SDIS\)](#) à qui sera accordée une subvention spécifique de 2 M€, en augmentation très significative par rapport aux 500 000 € accordés en 2023. Par ailleurs, la participation du département au fonctionnement du SDIS augmentera, pour la deuxième année consécutive, d'une manière importante à hauteur de près de 1,1 M€ supplémentaire, portant la contribution du département à environ 19,3 M€.

1.4. Une section d'investissement record

Les inscriptions totales en investissement s'élèveront à près de 82,4 M€ en 2024. Cet effort d'investissement, inédit en Loir-et-Cher, reflète le volontarisme de la politique d'investissement départementale qui maintient le « coup d'accélérateur » initié en 2022 afin de confirmer les ambitions portées par le département.

Les grandes priorités clairement affirmées porteront sur l'innovation par le numérique, la poursuite de la modernisation des collèges, le développement durable et l'entretien, la sécurisation et la modernisation des modes de mobilités. L'année 2024 sera également marquée par la poursuite du dispositif de dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), sur le modèle de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR), cette dernière étant également reconduite pour un montant de 5,5 M€.

Ce niveau exceptionnel d'investissement 2024 est rendu possible par le résultat favorable des derniers comptes administratifs et par la captation récente d'emprunts à des taux très attractifs. Il ne saurait toutefois être poursuivi à l'identique, lors des exercices ultérieurs, que si les hypothèses en recettes et dépenses s'améliorent dans les mois à venir. En effet, à l'instar de la très grande majorité des départements, si la trajectoire anticipée des recettes (TVA et DMTO) et celle des dépenses (dynamique de l'ASE) ne se corrigent pas favorablement dans les mois à venir, l'équation budgétaire 2025 sera très rapidement insoluble. Dans un contexte où les conseils départementaux n'ont plus aucune autonomie fiscale, le modèle de financement des compétences sociales, par ailleurs abondamment normées et revalorisées par des décisions directes de l'État, doit être réinterrogé très rapidement.

« Si nous pouvons nous appuyer sur des fondamentaux préservés pour construire un budget 2024 ambitieux et offensif, nous ne pourrions pas durablement résoudre l'équation (comme l'ensemble des départements de France) intégrant une baisse de recettes et une hausse des dépenses. La spécificité des départements est bien connue, avec des dépenses de solidarités qui augmentent quand la conjoncture est défavorable. L'absence, désormais, de toute autonomie fiscale, ajoutée à une dépendance très marquée des recettes des collectivités territoriales (les DMTO) nécessite de repenser rapidement le cadre de l'équilibre budgétaire des départements. » déclare Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget.

2. Plan « Loir-et-Cher en action » : un bilan 2023 positif

Structuré en quatre axes stratégiques pour un Loir & Cher plus attractif, innovant, durable et solidaire, le [projet de mandat « Loir & Cher en action 2022-2028 »](#) fixe le cap de la politique du conseil départemental jusqu'en 2028.



Il se décline en 30 actions représentant les priorités et les grands projets. En 2023, 16 d'entre elles ont été mises en œuvre et 14 sont encore en phase de conception.

Parmi ces projets :

- [Le 41 en bonne santé](#) : la santé pour tous et la lutte contre la désertification médicale sont au cœur des préoccupations du département. Pour l'année 2023, 22 [aides à la primo-installation](#) ont été accordées, soit 159 802 € ; 28 [allocations de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#), soit 38 500 € ; 15 bourses départementales en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux, soit 113 500 € ; des subventions diverses à hauteur de 407 000 €. Le département, lors de la commission permanente du 19 juin 2023, a soutenu la mise en place de [deux unités de téléconsultation mobiles](#), à hauteur de 288 000 € du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une expérimentation d'un an.
- Le [chèque sport-culture 41](#), mis en place depuis la rentrée de septembre : près de 2 800 dossiers ont été reçus à ce jour.
- Le déploiement du nouveau dispositif [Clap 41](#) a bénéficié, en 36 projections, à 1 354 spectateurs (chiffre de la mi-novembre). 24 projections ont été organisées dans des communes de moins de 1 000 habitants et 12 dans des communes de plus de 1 000 habitants.
- [Les Musicales 41](#) ont de nouveau été cette année un beau succès.
- La sensibilisation des collégiens au métier de sapeur-pompier : 204 jeunes se sont inscrits à ce jour dans le dispositif jeune sapeur-pompier et vont bénéficier de l'[aide spécifique de 41€](#) pour un montant total de 8 364 €.
- Le nouveau [schéma en faveur des enseignements artistiques et des pratiques artistiques \(SDEPA\)](#), adopté lors de la session du 6 mars 2023 promeut les enseignements et l'éducation artistiques.
- La sécurisation des déplacements sur le territoire dont la partie la plus visible a été la campagne de rénovation inédite du pont Charles de Gaulle, à Blois.
- La promotion d'une restauration collective de qualité, locale et durable : 81 producteurs et 79 acheteurs inscrits à [Agrilocal41](#) en 2023. Les commandes pour 2023 représentent 31 tonnes et 55 000 € TTC d'achats, en progression de plus de 7 % par rapport à 2022.
- Le développement des mobilités douces : l'année 2023 a vu la mise en service de la [voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan](#), soit 5 kilomètres de pistes cyclables nouvelles.
- La création d'un label départemental de protection de la faune et de la flore : le [trophée 41 par nature](#), lancé en avril 2023.
- L'expérimentation d'un [cartable numérique](#) pour alléger celui des collégiens.
- La mise en œuvre de l'[agenda 2030](#), référence en matière de développement durable avec l'organisation de deux séminaires élus sur le changement climatique, temps d'échanges sur les objectifs de développement durable avec l'ensemble des directions du conseil départemental.
- La poursuite du déploiement du wifi gratuit : au 1er novembre 2023, 257 bornes wifi touristiques ont été déployées et 84 sites équipés.
- Le déploiement de la fibre sur le territoire : au 20 novembre 2023, 139 484 lignes ont été déployées en Loir & Cher pour un taux d'avancement de 89,7 % et un taux de pénétration de 41,6 % (pourcentage d'abonnements souscrits par rapport au nombre de lignes déployées).
- La création de [la cité du numérique](#) : à la suite d'un appel à projets relatif à la création d'une école d'apprentissage de codage informatique au sein de la cité du numérique, la commission permanente du 7 décembre a retenu la candidature du groupement porté par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Campus Centre, en partenariat avec Simplon.co et le Greta Centre-Val de Loire. À partir de l'automne 2024, l'objectif est de pouvoir diplômé, avec cette formation qualifiante, une quinzaine d'apprenants par promotion et d'offrir à un public peu ou pas qualifié une voie d'insertion sociale et professionnelle ; par ailleurs, la conception des aménagements de la cité du numérique dont la création d'un studio vidéo, avance au rythme fixé.
- Le renforcement de la sécurité par la vidéo-protection : le conseil départemental a accompagné, avec l'État et les 2 associations de maires de Loir & Cher, l'installation de systèmes de vidéo-protection aux abords des collèges.

- Le [partage des données départementales en « open data »](#) : cette ouverture des données publiques départementales depuis fin 2022 participe à la modernisation de l'action publique, tout en contribuant à soutenir l'innovation et le développement ainsi que l'attractivité du Loir-et-Cher.
- [Mieux vivre chez soi le plus longtemps possible/maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap](#) : dans le cadre du financement des habitats inclusifs au titre de l'aide à la vie partagée, 6 projets ont ouvert en 2023. Au total, cette offre d'habitat inclusif concerne 102 bénéficiaires, dont 53 personnes âgées et 49 personnes en situation de handicap.
- L'accompagnement des plus fragiles à l'utilisation du digital : 5 conseillers numériques ont accompagné 644 personnes pour l'année 2023, et 954 accompagnements ont été réalisés. La ligne téléphonique dédiée à l'assistance et l'accompagnement numérique pour toutes les démarches en ligne relevant des solidarités a reçu 2 180 appels.
- La parole et l'écoute des enfants confiés : la deuxième édition du conseil de vie sociale [Club de la parole](#) s'est tenue le 25 octobre dernier. Elle a été l'occasion d'impliquer les jeunes avec d'autres séances à venir, en février et avril 2024. Le département a été récompensé pour ce projet avec l'obtention de deux prix territoriaux le 8 et le 22 novembre derniers : le [Trophée Territoria de la participation et de la concertation](#) et le [Prix spécial Gazette-GMF - Inclusion des Jeunes](#).
- Le soutien des plus fragiles dans leur environnement de vie : une [aide à la rénovation énergétique des logements](#) a été décidée lors de la commission permanente du 10 juillet 2023 en complément de « Ma Prime Rénov' Sérénité » pour des propriétaires occupants très modestes. Ce dispositif est effectif depuis début octobre.

3. Subventions 2024 : l'engagement auprès des acteurs du territoire se poursuit

Le conseil départemental, premier partenaire des communes et des associations, consacrera en 2024 un effort très important à ses partenaires sous forme de subventions

- 15 728 666 € en fonctionnement dont 2 157 400 € au titre du [Revenu de solidarité active \(RSA\)](#) ;
- 19 039 089 € en investissement dont 2 M€ consacrés au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)).

4. Schéma directeur des énergies : vers la souveraineté énergétique et le respect des engagements climatiques

Élaboré dans le cadre de l'Agenda 2030, le « schéma directeur des énergies » a pour vocation de cadrer les dispositifs et actions déjà mis en œuvre par le département et de promouvoir la diversification du bouquet énergétique. Il a pour objectif de répondre au double objectif de satisfaire aux besoins énergétiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce schéma se décline en deux volets : l'un interne pour les activités du département, et l'autre externe pour valoriser et dynamiser le territoire.

Quatre thématiques se trouvent ainsi mises en réflexion :

- Améliorer la connaissance du territoire en sollicitant les partenaires et en récoltant des données.
- Poursuivre et étendre les mesures de sobriété énergétique engagées.
- Investir dans de nouveaux équipements performants.
- Accompagner les partenaires notamment les [Établissements publics de coopération intercommunale \(EPCI\)](#) en proposant un soutien d'ingénierie administrative et technique.

« L'aptitude du département à s'approvisionner en énergies, notamment en gaz et électricité, est un enjeu fort de soutenabilité environnementale, opérationnelle et financière. Après avoir exprimé à l'État toutes ses réserves sur sa stratégie « éolienne » et à la Région le manque de réalisme du volet énergétique du [Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires \(SRADDET\)](#), le département élabore son propre plan en amorçant son « schéma directeur des énergies ». Ce schéma présente une stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle. Il s'inscrit dans une vision transversale de développement durable et de lutte contre l'effet de serre. » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

